

Objet : Actions de valorisation et de préservation des patrimoines géologiques – Plan de financement prévisionnel

Le Bureau Syndical du 22 mai 2012 a voté une délibération n° 2012-06-10 concernant la préfiguration d'une politique de valorisation et de préservation des patrimoines et paysages géologiques.

Cette délibération prévoit l'organisation d'actions autour de trois orientations :

- la mise en place d'un comité de pilotage ;
- l'accompagnement de projets de préservation, valorisation et animation de sites géologiques ;
- le soutien à des actions de valorisation.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, le Président propose les premières actions suivantes et le plan de financement prévisionnel associé :

Dépenses		Recettes	
Animation d'un groupe de travail sur la géologie Frais de mission, de déplacements et organisation d'un voyage d'étude	3 000 €	Conseil Général de la Drôme	4 000 €
Diffusion d'un ouvrage de connaissance et de valorisation des patrimoines géologiques dans les écoles et bibliothèques du territoire : Préachat d'exemplaires d'un ouvrage consacré à la découverte des paysages géologiques	2 000 €	SMBP (autofinancement)	1 000 €
TOTAL	5 000 €		5 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD